



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY



Séance du 07 juillet 2025

Nombre de membres en exercice : 26
Date de la convocation : 22 juillet 2025
Date d'affichage : 06 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – F. LUPFER – S. COLLILIEUX– C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT– C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUÏ – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLON – M. BONNET donne pouvoir à MC. FAIVRE– S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT –M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH

Absent excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/07/43

Subventions automatiques

Madame le Maire propose de valider le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	vote 2025	ASSOCIATIONS	vote 2025
CULTURE 70	25 €		
Asso Transhepathes BFC	30 €	Amicale du personnel	4 700 €
Adot (don d'organes)	30 €	Croix rouge	122 €
AFM (téléthon national)	30 €	Prévention routière	150 €
Ligue nationale contre le Cancer	30 €	Restos du Cœur	153 €
Adapei 70	30 €	ELIAD	237 €
Vaincre la Mucoviscidose	30 €	Veuves civiles Hte-saône (FAVEC)	260 €
ASSO Valentin Haty (aveugles)	30 €	ADMR	763 €
AFSEP (Sclérose en plaque)	30 €	Secours catholique	763 €
Délégués éducation nationale	75 €	Les Bons vivants	600 €
Cheveux d'argent	80 €	France Alzheimer	240 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité avec 5 Abstentions (A. IPPONICH, M. HEQUET (procuration à A. IPPONICH), R KIFFER, S. TETOT (procuration à R. KIFFER) et C. HOTTINGER) et 18 Voix POUR :

- ❖ VALIDE le versement des subventions automatiques comme indiqué ci-dessus,
- ❖ PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
- ❖ DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

